

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 11/02/2021****DEMANDEUR :**

**LIEU :** Rue William Degouve de Nuncques 10  
**OBJET :** aménager une terrasse sur une toiture plate au 3<sup>ème</sup> étage  
**SITUATION :** AU PRAS : en zone d'habitation  
AUTRE : -  
**ENQUETE :** du 14/01/2021 au 28/01/2021  
**REACTIONS :** 0

**La Commission entend :**

Le demandeur

**La Commission émet l'avis suivant à huis clos :**

- 1) Considérant que le projet vise à aménager une terrasse sur une toiture plate au 3<sup>ème</sup> étage ;
- 2) Vu l'acte d'autorisation de bâtir du 17 juillet 1947 visant à construire un immeuble de 2 étages ;
- 3) Vu l'acte d'autorisation de bâtir du 27 octobre 1947 visant à construire un étage supplémentaire ;
- 4) Considérant que la terrasse constitue, avec ses garde-corps, un nouveau volume en dérogation aux art. 4 et 6 du titre I du RRU en ce qu'ils dépassent des gabarits autorisables ;
- 5) Considérant que la terrasse ne comporte pas de vues intrusives vers les deux parcelles mitoyennes de droite et de gauche ;
- 6) Considérant en revanche que la parcelle se situe dans un angle aigu de l'îlot et que les façades arrière de la rue William Degouve de Nuncques et de l'avenue Herbert Hoover sont relativement proches à cet endroit ;
- 7) Considérant que le garde-corps se situe à une moyenne de 5m de la façade arrière du 113 avenue Herbert Hoover (3,50m à son point le plus critique), et que cela implique des vues intrusives non souhaitables pour ses occupants ;
- 8) Considérant que la réalisation d'un balcon de dimensions réduites pourrait être envisageable ;

**AVIS DEFAVORABLE** unanimeAbstention : -

*Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme*

Frédéric NIMAL, *Président,*

Eric DE LEEUW, *Représentant de la Commune,*

Joffrey ROZZONELLI, *Représentant de la Commune,*

Benjamin LEMMENS, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Michèle KREUTZ, *Représentante de BUP-Direction des Monuments et Sites,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Guy VAN REEPINGEN, *Secrétaire,*